

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 29 (1972)
Heft: 7

Rubrik: Ailleurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'ensemble, il faut aujourd'hui prévoir un regroupement des grandes installations, drainant les foules, et ceci principalement à cause des problèmes de parage. Quant au nouvel article constitutionnel, il impartit évidemment aux autorités l'obligation d'accroître le nombre d'installations sportives à tous les échelons, pour répondre aux besoins croissants du sport à l'école et auprès de toutes les couches de la population, auprès de la jeunesse principalement.

— Les exigences du budget limitent-elles vos ambitions ?
— Si le Conseil communal est disposé à faire un effort évident, celui-ci doit malgré tout demeurer dans les limites des possibilités financières; et celles de Fribourg sont, hélas ! inférieures à celles dont disposent les capitales voisines. Le délégué aux sports, le député et conseiller communal Jean-Claude Bardy, de nous exposer alors que le concept de base du service qu'il administre, en ce qui concerne la réalisation de places et les constructions sportives, ses objectifs sont de trois ordres :

- Amélioration et extension des trois grandes zones sportives existantes, soit le stade Saint-Léonard (en collaboration avec l'Etat), la zone sportive du Guintzet et celle de la Motta;
- Extension de places de jeux et de sport dites de quartier;
- Grandes réalisations de toute façon indépendantes, telles que la place de tir projetée à Courtanay sur le territoire de la commune d'Avry-sur-Matran, par exemple.

Plusieurs embryons

Les réalisations, à inscrire à l'actif du Service des sports depuis le début de son activité, sont au nombre de quinze, tel le parcours Vita, les places de pétanque des Neigles, du Jura et de la Neuveville, la réfection, l'éclairage ou les améliorations diverses réalisés sur cinq terrains de football, les améliorations dans l'équipement des halles de gymnastique, le volleyball au Schoenberg, etc.

Actuellement sont en voie d'achèvement ou seront entamés cette année: la piscine couverte du Levant (en collaboration avec l'initiative privée), l'aménagement sportif du collège (en collaboration avec le canton), la halle de gymnastique et

le bassin de natation de l'école de Gambach; quatre places de jeux; l'éclairage de la piscine de la Motta; la planification de la zone sportive du Guintzet, l'extension des vestiaires et places de parc; l'augmentation de la capacité de la halle des sports, etc.

— Et pour l'avenir ?

— Nos projets à l'étude sont nombreux; mais, n'ayant pas été soumis au Conseil communal, ils ne sont que des «intentions» du Service des sports. D'ailleurs, un certain nombre d'entre eux devront être réalisés avec la collaboration d'autres communes, de l'Etat ou de l'initiative privée.

Le dossier des projets nous est néanmoins ouvert et, sous trois rubriques qui ont pour titres réalisations à court terme (avant 1975), à moyen terme (avant 1978-80) et à long terme (avant 1985), vingt-quatre «intentions» y sont énumérées. Citons, un peu au hasard, le stade Saint-Léonard, dont on souhaite améliorer les installations et étendre la zone sportive; le Guintzet, où l'on projette l'aménagement d'un nouveau terrain de football, l'implantation d'un manège et l'étude d'une piste d'athlétisme; le bassin de la piscine de la Motta dont on envisage la réfection totale; la création de trois autres parcours Vita, dont l'un pour enfants; quatre places de jeux dans divers quartiers; et la création éventuelle d'une piste de curling. A moyen terme, on entrevoit un aménagement sportif avec terrain de jeux et halles de sport à Sainte-Agnès, une zone sportive aux Neigles, et l'on pense que le problème du stand de tir sera résolu.

A long terme s'inscrivent l'extension de la zone sportive de Saint-Léonard, l'achèvement de l'aménagement du Guintzet, l'extension de la piscine et le problème de la patinoire qui, si Fribourg veut respecter les exigences de la Ligue suisse de hockey sur glace — patinoire couverte — devrait être résolu en 1975 déjà si l'on considère les délais imposés aux clubs de ligue nationale A et en 1980 pour ceux de ligue nationale B. — L'intention du Service des sports, nous dit en conclusion M. Jean-Claude Bardy, est de ne pas soutenir uniquement les sports dits de spectacle, mais aussi et surtout de promouvoir les sports pour tous.

par Pierre Charrière
«24 heures Ed. nat. et vaudoise»

Ailleurs

Le maître-nageur sauveteur: une double responsabilité

Le développement des sports nautiques, la fréquentation de plus en plus importante des plages et de tous les lieux propices à la baignade à la belle saison, mais surtout la gravité d'un problème qui coûtait chaque année cinq mille vies humaines en France, ont entraîné les pouvoirs publics à définir la profession de maître-nageur sauveteur. C'est dans ce but qu'a été votée la loi du 24 mars 1951, relative à la sécurité dans les établissements de natation.

Depuis cette date, «toute baignade d'accès payant doit, pendant les heures d'ouverture au public, être surveillée d'une façon constante par du personnel qualifié, titulaire du diplôme d'Etat de maître-sauveteur».

Une circulaire ministérielle du 18 juillet 1955 étend les dispositions de cette loi aux plages et bains de mer et de rivière. L'organisation de ces baignades incombe aux communes. On pourrait penser que cette loi aura permis l'instauration et le développement d'une profession clairement définie. Plus de vingt ans après, les maîtres-nageurs sauveteurs se trouvent pourtant confrontés aux mêmes incertitudes: craintes pour l'avenir de leur profession, différences énormes dans les rémunérations, carrière remise en cause tous les cinq ans par un examen de révision.

Rémunérations variables

Sur les quelque dix mille maîtres-nageurs sauveteurs qui officient chaque année, bien peu ne font que cela.

Les exemples de pompiers se groupant pour pouvoir, grâce à l'étalement de leurs congés, assurer la surveillance d'une plage, ne sont pas rares. Ceux d'étudiants qui deviennent maîtres-nageurs sauveteurs durant la totalité de leurs vacances scolaires non plus. Encore, dans ce cas précis, convient-il de ne pas négliger les avantages pécuniaires qu'ils en retirent.

Une grande prudence est toutefois de mise sur le chapitre des rémunérations, où l'incertitude la plus absolue règne. Faute d'indices, ou même de salaires fixés au niveau national, la plus totale liberté est laissée aux municipalités et au secteur privé pour payer les maîtres-nageurs sauveteurs. Ainsi, quand certains touchent le SMIC, ou à peine plus, pour sur-

veiller les baignades, et cela principalement dans de petites villes de province, d'autres gagnent beaucoup plus dans les grandes villes, sur certaines plages très fréquentées, ou même dans les piscines de certains hôtels de luxe. Il semblerait toutefois que la moyenne se situerait autour de 1500 francs par mois pour quarante heures de surveillance exigées.

Surveillant et enseignant

Les maîtres-nageurs sauveteurs ont toutefois l'occasion d'améliorer leurs revenus grâce aux leçons de natation, particulières ou collectives, en vertu de la loi du 24 mai 1951, qui leur en assure l'exclusivité: «Toute personne qui donne des leçons de natation à titre onéreux doit être pourvue du diplôme prévu à l'article premier.» Le maître-nageur sauveteur ne peut pas, en principe, donner des leçons de natation pendant son service.

La plus totale fantaisie règne pour les tarifs des leçons. Dans certaines piscines municipales de province, la leçon de natation coûte 1,20 francs (60 centimes pour la municipalité et 60 centimes pour le maître-nageur). Sur certaines plages ou dans des piscines fréquentées par des personnes d'un niveau social élevé, des abus sont bien plus souvent constatés, car il n'existe pas de plafond. Pour un forfait de douze leçons particulières, il faut toutefois compter 100 francs en moyenne. Certains maîtres-nageurs sauveteurs ont enfin la possibilité de remplir également la fonction de «plagiste».

De telles différences dans les tarifs, ajoutées au nombre très variable des leçons d'un lieu de baignade à l'autre et aux disproportions de salaire relatives à la surveillance, font que la situation financière des maîtres-nageurs est extrêmement variable. Certains d'entre eux doivent, pour arrondir leur fin de mois, se transformer, hors saison, en secrétaires de mairie la semaine et en joueurs de rugby le dimanche.

La Fédération française des maîtres-nageurs sauveteurs (F.F.M.N.S.) suggère d'ailleurs à ses diplômés d'avoir une autre corde à leur arc. C'est ainsi que l'on trouve parmi eux nombre de professeurs d'éducation physique, de judo ou d'autres disciplines sportives, des masseurs kinésithérapeutes, et même des étudiants en thalassothérapie, surtout depuis le succès des méthodes de rééducation par bains d'eau de mer ou de source. Ces maîtres-nageurs sauveteurs saisonniers s'ajoutent aux C.R.S. ou gendarmes diplômés détachés sur les lieux de baignade en période estivale.

Les maîtres-nageurs sauveteurs ont des responsabilités importantes puisqu'ils peuvent être poursuivis pénalement pour tout accident survenu pendant leur temps de surveillance (la responsabilité civile est l'affaire de la mairie ou du pro-

préâtre de la piscine). Or l'eau est considérée comme un élément dangereux, et il suffit généralement de trois minutes pour périr noyé.

Trois mille candidats

Ces responsabilités, ajoutées au caractère périlleux que peut prendre leur mission, ne rebutent pourtant pas les aspirants maîtres-nageurs sauveteurs. Chaque année, près de trois mille candidats se présentent pour l'obtention du diplôme. L'examen comprend des épreuves de plongée, de plongeon, de transport de mannequin, de démonstration de nages, de leçons de natation, et des interrogations sur les soins à apporter aux noyés, sur l'hygiène, le secourisme et l'anatomie.

Cependant, la direction de l'éducation physique et des sports, en accord avec le service national de la protection civile, a le projet de scinder en deux titres distincts l'actuel diplôme afin de séparer les deux fonctions du maître-nageur sauveteur — enseignant de natation et surveillant de bassin — puisqu'elles ne peuvent pas être exercées en même temps. Cette réforme aurait pour but d'augmenter très sensiblement le nombre des enseignants de natation. Elle rencontre l'opposition de la F.F.M.N.S., qui craint de voir disparaître les avantages matériels et moraux dont bénéficient ses adhérents, et de certains organismes de tutelle, qui redoutent une augmentation des charges pour les propriétaires de piscine, dont la plupart sont les communes.

D'autre part, depuis le 23 décembre 1971, une circulaire du ministre de l'éducation nationale et du secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs permet aux instituteurs d'enseigner la natation à leurs élèves dans le cadre du «tiers-temps». Cette mesure, qui constitue un recul du point de vue de la sécurité, a, bien sûr, été prise pour des raisons d'économies. Elle a soulevé une vive protestation de la F.F.M.N.S. et de ses adhérents, qui voient surtout le côté humanitaire de leur activité. Ils font observer que depuis l'institution du diplôme d'Etat, en 1951, le nombre annuel des noyades en France est passé de cinq mille à deux mille quatre cents (l'an dernier), malgré l'augmentation du nombre des piscines, et surtout des amateurs d'activités aquatiques.

par Gérard Albouy, «Le Monde»

Les Jeux de Munich

Supposons que vous arriviez à Munich, par avion, le 27 août, quand les compétitions auront déjà commencé. Vous trouverez déjà à l'aéroport une centrale d'information qui donnera sur une imprimante électronique tous les renseignements les plus divers. Vous pourrez même recourir aux services du grand cerveau électronique que la maison Siemens a mis au point pour les Jeux.

Une encyclopédie en cartes perforées

Pour la première fois en effet dans l'histoire des Jeux, un ordinateur a été conçu, dans les entrailles duquel on a emmagasiné les résultats de tous les Jeux, depuis leur rénovation en 1896. Les six premiers de chaque épreuve sont programmés. On interroge le cerveau — en fait il y a deux appareils qui constituent cette véritable banque de résultats — depuis 72 «terminus». A l'aide d'un appareil constitué par un clavier, on transmet la question, l'ordinateur trie à toute vitesse, et répond par la voie d'un écran de TV (circuit fermé), et, simultanément, par une «imprimante» qui inscrit cette même réponse sur un papier spécial. En français, en anglais ou en allemand.

Prenons un exemple: vous voulez connaître, depuis la salle de basketball où vous vous trouvez, le nom de celui qui se classa troisième du marathon à Amsterdam, en 1928. L'opératrice pose la question à la centrale, vous attendez une petite minute, et vous êtes renseigné: nom, prénom, nationalité, sexe, âge, temps réalisé, notamment.

Les résultats

Il seront traités de la même façon. Dès que le jury aura officialisé les temps, ou les résultats, enregistrés sur les différents stades, leur publication sera aussitôt assurée par de même computers. Et les Munichois espèrent battre là un record du monde de vitesse et pouvoir diffuser ces listes en des temps records, non seulement à l'intention des gens de presse, mais aussi pour le grand public. Un des terminus par exemple sera à la gare centrale de Munich, un autre à l'Office du tourisme.

Ils espèrent aussi remettre la récapitulation de tous les Jeux pendant que se déroulera la cérémonie de clôture. Il avait fallu plusieurs mois pour qu'ils arrivent de Tokyo.

On peut donc affirmer que chacun sera renseigné sur n'importe quoi, où qu'il se trouve dans la ville olympique.

Et cela ira au-delà du sport: calendrier des manifestations artistiques, réservation des chambres, horaire des moyens de communication, places encore disponibles sur les différents stades, etc.

A plus longue distance

Une immense centrale de télévision est prête. On y présentera le spectacle, simultanément, où qu'il se déroule, puisque des caméras seront placées sur tous les lieux de compétition. On filmiera en couleurs, bien entendu. Chaque chef des programmes sportifs d'une nation pourra ainsi choisir — pour les «envoyer» sur ses ondes — entre treize programmes différents. Soixante lignes de son ont été tirées pour les commentateurs. Il sera évidemment possible de «mémoriser», ou si vous préférez, d'enregistrer tout ce qui se passe, et de le diffuser en enchaînant avec le direct. Vous verrez peut-être un assaut d'escrime après la finale du 100 mètres.

Ces films sur bande magnétique serviront aussi de documents: on ne risque pas de manquer un record du monde de tir, parce qu'il est établi au moment où les marathoniens arrivent. Et il ne faut pas aussi que les pays qui ne peuvent transmettre en direct à cause du décalage horaire soient privés de certains spectacles.

Mais on a fait mieux encore. Une salle immense a été aménagée, dans laquelle, en circuit fermé cette fois (donc sans que les images partent sur les ondes), on a installé trois mille postes de TV à l'intention des journalistes qui pourraient parfaitement vivre les Jeux dans cette enceinte, et où ils pourront choisir entre quinze canaux différents, simultanément.

Raisting

Pour envoyer ces images aux quatre coins du monde, les techniciens disposaient déjà de deux relais géants, à Raisting, en liaison directe avec des satellites. Une troisième de ces antennes directionnelles est construite. On ravitaillera ainsi l'Asie, les Amériques, et on aura une réserve en cas de dérangement ou s'il s'avère nécessaire de transmettre dans une autre direction. Ces antennes — qui sont en fait d'immenses soucoupes au diamètre imposant — servent aussi de relais pour les liaisons téléphoniques et par téléscripteurs.

550 projecteurs

Les lampes à vapeurs de gaz halogènes sont installées. Cinq cent cinquante projecteurs pour le seul stade principal, qui diffuseront une lumière aussi intense que celle du soleil. On ne verra pas tomber le jour à Munich, pendant les Jeux: la luminosité sera la même au coucher du soleil qu'à midi, à 22 heures qu'à seize heures. Ce qui, évidemment, permettra la retransmission nocturne en couleurs. 1875 lux, pour les spécialistes. Et, nous disent les techniciens de Siemens: une composition spectrale et une température chromatique qui représentent la lumière solaire.

On a calculé par ordinateur la disposition des haut-parleurs, afin que, toujours dans le grand stade, les spectateurs entendent exactement avec la même intensité, où qu'ils se trouvent. Leur angle de diffusion est exactement adapté à la topographie du stade. Et il a même fallu prévoir le cas de la panne de courant (on en consommera évidemment beaucoup), par un système automatique de passage sur les batteries de toute l'alimentation. Au dixième de seconde. Avec, bien entendu, des sources supplémentaires sous forme de moteurs de secours de haut rendement.

Electrocardiogrammes sur demande

Un centre médical occupe cinq des étages de la maison-tour qui borde l'enceinte olympique. Il n'est pas destiné aux soins, mais au diagnostic et aussi à la recherche scientifique des réactions des athlètes. (C'est là probablement que l'on pourra faire les premiers contrôles antidopages imposés par les règlements olympiques.)

Les médecins des différentes délégations disposeront ainsi d'un matériel forcément... électronique, non seulement pour déceler l'incident ou l'accident éventuel, mais pour contrôler le cœur après l'effort, la capacité pulmonaire, etc. Bien entendu, si un cas d'une certaine gravité devait se présenter, le malade serait immédiatement acheminé sur un hôpital, par hélicoptère. Et il faut préciser qu'un même centre est construit dans le secteur de la presse, qui pourrait éventuellement être alerté pour donner les premiers soins à quelque spectateur brusquement atteint dans sa santé.

On pourrait citer des chiffres impressionnants. Ceux des kilomètres de câbles tirés sous ou dans les différents stades. Ils se chiffrent par centaines. Ceux du coût de toutes ces installations. Nous vous les épargnons. Mais il était intéressant de citer les réalisations munichoises pour deux raisons.

D'abord, parce que les Jeux coûtent — nous l'avons dit l'autre jour — de plus en plus cher, même si on ne les organise pas avec le déploiement de moyens techniques aussi imposants. Ensuite, on a confirmation de ce que l'on savait: une telle manifestation dépasse le cadre du sport. Les Munichois, après tant d'autres, en font une affaire de prestige national. Et on en vient à se demander ce qui se passera, dans un peu plus de quatre ans, à... Montréal...

par Marc Mayor, «Feuille d'Avis de Lausanne»

«Un premier pas vers une amélioration»

La circulaire du 9 septembre 1971 affirme le principe de cinq heures hebdomadaires d'éducation physique, mais elle n'accorde, en réalité, que trois heures aux élèves des C.E.S. et deux heures aux élèves des lycées.

Mme Cosson, secrétaire régionale du S.N.E.P., put, après les discours officiels, avoir un entretien particulier avec M. Comiti auquel elle exposa les grands problèmes qui se posent à l'heure actuelle aux enseignants de l'éducation physique: «M. Comiti disait à la tribune: Il faut un certain courage pour harmoniser les horaires entre des lycées «excédentaires» et des C.E.S. démunis.

S'agit-il d'harmoniser ou de désorganiser l'éducation physique dans les rares établissements où les enseignants pouvaient, grâce à des horaires et des installations convenables, donner à l'éducation physique son véritable visage?»

Mme Cosson précise:

«La seule solution pour améliorer la situation actuelle reste l'augmentation du budget de la Jeunesse et des Sports qui représente les six millièmes du budget de l'Etat.

Toute autre solution consistant à inviter les élèves à aller compléter leurs horaires dans les clubs civils à des heures figurant à leur emploi du temps, reste inacceptable, car la confusion entre l'école et le secteur sportif ne résoudra les difficultés ni de l'une, ni de l'autre.

L'éventualité du développement d'un secteur privé commercial assurant l'éducation physique aux frais des familles est également inacceptable. L'éducation physique et sportive est partie intégrante de l'éducation, c'est à l'école qu'elle doit être assurée, les enseignants d'E.P.S. jouant un rôle important au sein de l'équipe pédagogique.»

M. Comiti a apporté un début d'apaisement en annonçant, officiellement, la création de 500 nouveaux postes d'enseignants dans le secteur scolaire.

Le S.N.E.P., comme devait conclure Mme Cosson, «se félicite de ces créations qui, bien qu'insuffisantes, constituent un premier pas vers une amélioration de la situation actuelle; il invite les enseignants, les parents, les sportifs, les élus locaux à poursuivre la bataille engagée pour le rattachement de l'éducation physique au ministère de l'Education nationale et le doublement du budget 1973; pour l'E.P.S. à l'école, les organisations post et péri-scolaires et les clubs sportifs».

par René Rocfort «Ouest-France»

Ecole fédérale de gymnastique et de sport, Macolin

La section de l'instruction cherche une

maîtresse de gymnastique

ou une

maîtresse de sport

Champ d'activité

Responsable de la branche sportive gymnastique à l'EFGS:

- Elaborer des programmes d'enseignement et des manuels pour la formation de jeunes filles et de monitrices dans «JEUNESSE ET SPORT»
- Enseigner dans les cours de formation de monitrices et de maîtresses de sport

Selon les capacités:

Dispenser un enseignement spécifique dans d'autres branches sportives et collaborer à des études de base théorique et pédagogique

Conditions

- Formation de maîtresse de gymnastique ou de sport
- Formation en gymnastique générale ou spécifique
- Connaissances pratiques du travail des organisations spécialisées en Suisse
- Nationalité suisse
- Bonnes connaissances de l'allemand et du français

Engagement comme fonctionnaire

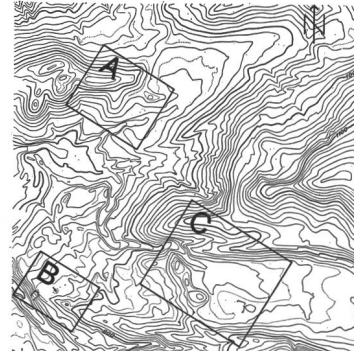
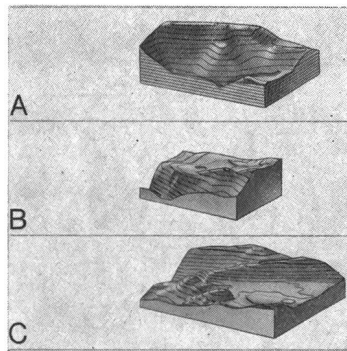
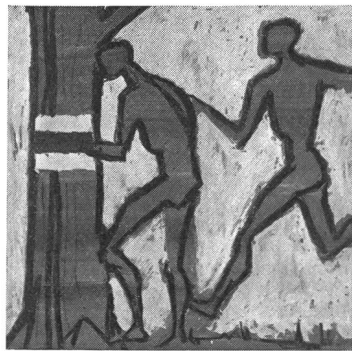
Traitement selon accord

Entrée en fonction immédiatement ou selon accord

Candidatures à adresser à la direction de l'EFGS, 2532 Macolin, (tél. 032 - 2 78 71), accompagnées d'un bref curriculum vitae, et des certificats, revendications de salaire, date possible d'entrée en fonction.

Familiarisez-vous avec la course d'orientation

Quelques directives



Une bonne trouvaille pour les férus de la marche, les coureurs d'orientation et les amis de la nature.

Le «bestseller» de course d'orientation est à nouveau disponible!

Par l'obtention de plusieurs médailles par nos coureurs d'orientation aux championnats du monde 1970 en RDA, le grand public a pris intérêt à la course d'orientation comme sport de compétition. A ce moment-là, on a déploré l'absence d'un texte d'introduction à cette discipline sportive, qui soit simple et succinct. En effet, peu de mois auparavant, le dépliant, dont il a été vendu 75 000 exemplaires en deux éditions, avait été épuisé. Les spécialistes de la commission pour la course d'orientation auprès de l'ANEP, responsables de l'enseignement de la CO, se mirent aussitôt au travail pour élaborer une édition revue et corrigée de ce texte d'initiation.

A présent, ce texte est sorti, pour la saison de course d'orientation. Cette troisième édition se présente sous la forme d'un dépliant en six couleurs, pas plus grand qu'une carte postale.

Petit bréviaire de l'amateur de course d'orientation

Vente: Dépôt de matériel d'orientation, CH 3110 Münsingen

Prix: 2 francs

Grâce à une présentation graphique claire et des textes précis, le contenu est très facile à assimiler, sans toutefois succomber à une simplification à l'extrême. Le contenu comporte tout ce qui est important aussi bien pour le coureur d'orientation que pour le marcheur: on y trouve l'origine d'une carte, la comparaison entre la carte nationale à l'échelle 1:25 000 et une carte d'orientation à l'échelle 1:20 000 ayant une foule de détails en plus, le maniement de la carte et de la boussole, quelques indications servant au choix du cheminement d'un coureur d'orientation et encore une série de «trucs» servant au coureur en compétition. On y a encore évidemment ajouté l'explication des signes conventionnels de la carte nationale et des cartes d'orientation.

Saisissez donc cette occasion pour quitter les sentiers battus lors de votre prochaine promenade dans les bois et pour choisir votre propre itinéraire. Ce nouveau dépliant vous y aidera. Il ne coûte que deux francs (+ port) et peut être obtenu auprès du dépôt de matériel de la SIOL, 3110 Münsingen, auprès des groupements d'orientation locaux ou encore dans les grandes librairies.

N'oubliez pas que la course d'orientation est un sport moderne, car c'est un sport pour tous!